

# LE PRÉCURSEUR,

JOURNAL

## CONSTITUTIONNEL DE LYON ET DU MIDI.

## AVIS.

On s'abonne : A Lyon, rue St-Dominique, n° 10; chez M. Placide Justin, libraire, rue St-Pierre-Montmartre, n° 15.

MM. les Abonnés dont l'abonnement expire le 15 août, sont priés de le renouveler, afin de ne point éprouver d'interruption dans l'envoi du journal.

LYON, 14 AOUT 1831.

## NOUVELLES DU NORD.

Divers bruits circulent sur les mouvemens du corps d'armée du général Rudiger. On a dit qu'il a pris ses mesures pour traverser la Vistule à Kasimierz et à Zawichost, et que des pontons sont préparés pour cet usage à Kazimierz. Le *Courrier de Varsovie* prétend au contraire que les Russes ont abandonné le projet de passer la Vistule à Pulawy, et que le général Rudiger a été rappelé à St-Petersbourg pour se justifier au sujet de son combat avec le général Jankowski. La même feuille assurait hier que le corps de Rudiger avait quitté la vaïvodie de Lublin et se portait par Kosk sur le Bug.

On a reçu à Varsovie la nouvelle positive que le colonel Rozybiki avait soutenu à Drobyezyn un combat très-avantageux aux Polonais avec les Russes. Bon nombre de prisonniers ont été faits, parmi lesquels un officier d'état-major porteur de papiers importants, entr'autres d'un ordre du général Rosen au commandant de Drobyezyn de se retirer, ordre fondé sur l'approche d'insurgés polonais en nombre supérieur.

Lomza a été beaucoup fortifié par les Russes; personne n'est admis dans cette ville dont la communication avec la Russie est dit-on interrompue. Suivant le *Courrier de Varsovie*, l'insurrection s'est rallumée dans le pays de Brzesc-Litewski et de Hayde; des troupes fraîches venues de la Pologne la secondent.

Aujourd'hui à cinq heures du matin (28 juillet), les membres des deux chambres et du gouvernement national se sont rendus devant l'Hôtel-de-Ville pour se porter de là aux travaux des fortifications.

Le front des habitans de Varsovie s'était rembruni le 24, à la nouvelle de l'approche des hostilités, mais il est devenu serein le 27. On a appris que, dans le conseil supérieur de guerre, des recherches avaient été faites et des délibérations prises au sujet des futures opérations militaires mais qu'un serment avait été prêté de garder le secret le plus profond sur les communications faites par le généralissime à l'assemblée. La satisfaction et la sérénité exprimées par le visage des membres du conseil est du plus favorable augure. Après tant de fatigues et de combats le chef de la chevaleresque armée polonaise est accouru pour rassurer les pères de la patrie, épancher son cœur comme au sein de ses foyers domestiques et de sa propre famille, relever nos espérances et implorer, de concert avec nous, les secours du roi des rois, qui tient dans sa main puissante les destinées des peuples. Ce fut un moment grand et solennel; plus de craintes, plus de mésintelligence, le fantôme créé par des soupçons empoisonnés s'était évanoui: un seul mot de vertu et d'héroïsme ramena la confiance dans tous les cœurs. Pourquoi avons-nous été témoins si rarement de ces communications amicales? Combien la chose publique n'y aurait-elle pas gagné? On doit se rapprocher pour apprendre à se connaître, on doit apprendre à se connaître pour s'aimer et s'estimer l'un l'autre. Dès ce jour l'unité de nos forces, de nos desirs et de nos efforts vers le même but nous a rendus invincibles; la cause polonaise s'est améliorée de la confiance et de la considération morale que nous nous inspirons.

La chambre des députés a adressé une proclamation à l'armée pour lui communiquer la formation du conseil suprême de guerre.

Le comte Paskévitch s'avance lentement vers Varsovie; il est maintenant à Kutno. Deux divisions russes s'approchent d'autre part de la capitale par Lomza et Pulstok.

On lit dans le *Courrier de Varsovie*, que les ambassadeurs de France et d'Angleterre sollicitent l'Autriche de s'unir à eux pour intervenir en faveur de la Pologne. On croit à Vienne que leur désir sera pris en considération. Le gouvernement national a reçu des nouvelles certaines que les mêmes ambassadeurs avaient adressé les plus fortes représentations à la cour de Vienne au sujet du corps d'armée du général Dwernicki; le résultat est encore incertain.

Le général polonais Blendowski est mort à Krzeszowice, près de Cracovie, du choléra-morbus.

## RÉSUMÉ DE NOTRE CORRESPONDANCE.

Les débats continuent à la chambre des députés sur l'adresse au roi. La séance de demain nous en donnera probablement la conclusion. La majorité de la chambre

flotte évidemment entre le ministère et l'opposition, et n'appartient ni à l'un ni à l'autre. La persistance ministérielle avait d'abord donné l'avantage à celle-ci; mais les sorties inconsidérées de quelques-uns de ses membres, nous semblent avoir blessé cette portion neuve de la chambre qui redoute avant tout les attaques personnelles. L'équilibre est ainsi rétabli et la décision s'en ressentira. Il faut remarquer cependant que les députés eux-mêmes qui ont repoussé les attaques dirigées contre le cabinet, ont fait des vœux pour une marche plus libérale au-dedans et au-dehors. Plusieurs n'ont soutenu l'adresse qu'en se réservant de voter pour l'amendement de M. Bignon. Mais cet amendement ruine tout-à-fait le système dans lequel M. Périer a déclaré vouloir se maintenir. Son adoption qui nous paraît probable sera ainsi un grave échec ministériel.

Notre correspondance de Belgique est remplie de détails sur l'état de désorganisation de l'armée et de l'administration belges. L'indiscipline du général Daine qui a refusé d'obéir à un ordre du roi, l'a fait battre complètement: on rassemble les débris de son corps. L'armée française s'avance rapidement: elle ne pouvait arriver plus à propos. On dit Louvain au pouvoir des Hollandais; la flotte anglaise est arrivée en vue d'Ostende.

Les ultra indépendans de la Belgique se plaignaient déjà de notre liberté grande d'aller les secourir; mais la population est loin de partager leurs sentimens. Les Français trouveront parmi elle cent mille hommes; mais il faudra les organiser. Jusqu'à présent, il n'y a que de la bonne volonté, mais rien de créé. On raconte que lorsque le prince d'Orange est arrivé à Saint-Trond, un journal tomba sous sa main; il contenait la nouvelle de l'arrivée des Français. « C'est bien! » serait écrié le prince, c'est ce que nous attendions. Il faudrait donc croire d'après cette anecdote que tout aurait été prévu, même le cas d'une lutte avec la France.

D'une autre part nous recevons ce soir une épreuve du *Sténographe* dans laquelle nous lisons:

« Nous sommes autorisés à annoncer que les troupes hollandaises vont se retirer du territoire belge. »

Le général de brigade Blancart, commandant le département du Rhône, vient d'être appelé au commandement d'une brigade de carabiniers dans l'armée du Nord. Il est remplacé dans ses fonctions par le général Saint-Geniez.

PARIS, 12 AOUT 1831.

Hier, à huit heures du soir, la grande députation de la chambre des pairs, chargée de présenter au roi l'adresse en réponse au discours de la couronne, a été reçue par le roi.

M. le baron Pasquier, président de la chambre, a donné lecture de cette adresse.

Sa Majesté a répondu:

« Messieurs les pairs,

Je conçois avec une vive satisfaction l'assurance que vous me donnez de cette coopération franche et entière qui peut seule assurer à mon gouvernement la force dont il a besoin pour répondre au vœu national, et consolider de plus en plus l'ordre politique établi par la révolution de juillet.

Je regarde comme un des principaux moyens d'y parvenir, que la chambre des pairs soit toujours entourée de cette confiance publique, sans laquelle elle ne saurait exercer les hautes fonctions qui lui sont attribuées par la Charte, avec cette indépendance et cette efficacité qui sont nécessaires à la conservation de nos libertés nationales et au maintien de l'équilibre des pouvoirs constitutionnels. Aussi je trouve heureux de vous exprimer combien tous les sentimens que vous venez de me manifester dans cette adresse, s'accordent avec les miens et me paraissent répondre à ce que la France attendait de vous.

J'étais sûr d'être approuvé par mon pays en prenant des mesures promptes et vigoureuses pour arrêter l'invasion de la Belgique, pour soutenir son indépendance et faire respecter la neutralité d'une nation amie, que tant de liens attachent à la France, et que tant de souvenirs lui rendront toujours chères. Mes fils, toujours empressés de se placer dans les rangs de notre brave armée, s'estiment heureux de consacrer leurs premières armes à la défense d'une aussi belle cause, et c'est une bien douce jouissance pour mon cœur paternel de voir combien leur zèle est apprécié par leurs concitoyens.

Mais j'ai la satisfaction de vous donner l'assurance, que je crois bien fondée, que la tranquillité de l'Europe ne sera pas troublée par cet incident inattendu: car toutes les puissances sont d'accord avec nous, et vous pouvez compter que nous parviendrons bientôt à rétablir et à consolider cette paix que j'attacherai toujours tant de prix à maintenir, quand l'honneur national ou d'injustes agressions ne m'imposeraient pas le pénible devoir d'y renoncer. »

BELGIQUE. — Bruxelles, 10 août.

Midi. — Les deux fils de Louis-Philippe sont arrivés à Bruxelles; les princes sont descendus au palais du régent, et y ont été reçus par M. de Meulenaere.

On nous annonce à l'instant que 40,000 volontaires français suivent l'armée. Le plus grand enthousiasme et la plus vive sympathie pour la cause des Belges, paraissent animer l'armée et les volontaires. (Indépendant.)

Deux heures. — M. le général Belliard est parti aujourd'hui vers une heure pour Mons, à l'effet de s'y concerter avec M. le maréchal Gérard.

L'armée française s'avance sur trois colonnes; celle de droite est entrée hier à Namur; la tête de cette colonne pourra ce soir arriver jusqu'à Liège.

Plusieurs régimens de la colonne du centre avaient déjà, hier mardi, dépassé Mons, et s'avancent rapidement vers Bruxelles.

La colonne partie de Lille a dû également faire son entrée hier à Tournay. (Idem.)

Nous avons annoncé que M. le général Belliard était parvenu à obtenir une suspension provisoire, relativement à Anvers, nous nous empressons de donner la réponse du général Chassé.

A M. le général Tabor, gouverneur de la province d'Anvers.

Citadelle d'Anvers, 8 août 1831, 11 h. du soir.

Monsieur le général,

En vertu des ordres de mon gouvernement, qui n'a pas trouvé bon de ratifier la convention provisoire, arrêtée entre son excellence M. le lieutenant-général et pair de France comte Belliard et moi, le 6 de ce mois, je suis dans le cas de devoir vous dénoncer de nouveau la suspension des hostilités, dont le cours doit commencer ainsi demain, 9 août, à onze heures du soir.

En ayant l'honneur de vous faire cette communication, jecrois cependant devoir porter à votre connaissance que la ville d'Anvers n'aura à supporter toutes les rigueurs de la guerre, auxquelles l'exposera sa position, qu'en cas d'agression qui m'oblige d'user de représailles, ou si la marche de la guerre venait à l'exiger.

Recevez, M. le général, l'assurance de ma considération distinguée.

Le général d'infanterie commandant supérieur de la citadelle,  
Signé: baron CHASSÉ.

Pour copie conforme:

Le général de brigade, gouverneur militaire de la province, et commandant supérieur de la forteresse et banlieue d'Anvers.  
DE TABOR.

## CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

(Présidence de M. Grou (de l'Ain).)

Séance du 11 août.

M. Félix Réal élu par le premier et le quatrième collège du département de l'Isère, opte pour le 1<sup>er</sup> collège.

M. le général Demarçay donne lecture de la proposition suivante qu'il avait communiquée hier dans les bureaux, et qu'il présente comme une modification au règlement de la chambre:

« Lors de la discussion des projets de loi de finances, du budget des dépenses et recettes, on agira, à l'égard du budget de chaque ministère, comme s'il formait un projet de loi séparé, et, en conséquence, ces bureaux nommeront autant de commissions qu'il y aura de ministères et un d'entr'eux pour le budget des recettes.

Ces commissions se réuniront ensuite chacun à la commission pour laquelle il aura été nommé, à l'effet de discuter séparément les budgets et nommer les rapporteurs qui devront en faire le rapport à la chambre, conformément aux art. 60 et 61 du règlement.

Les bureaux nommeront chaque commissaire à un scrutin particulier.

Les rapports sur le budget des dépenses et sur les ministères précéderont toujours les rapports de la commission des recettes.

M. de Schonen communique à la chambre la proposition ci-après:

« Art. 1<sup>er</sup>. La loi du 8 mai 1816 qui abolit le divorce est rapportée.

« 2. Les dispositions du titre 6 du code civil reprennent, à dater de la promulgation de la présente loi, force et vertu. »

Je ne développerai ma proposition, ajoute l'honorable membre, qu'après que M. le général Demarçay aura développé la sienne.

M. Tavernier monte à la tribune. Messieurs, dit l'honorable membre, je ne viendrais pas me prononcer en faveur d'une adresse dont la rédaction a été confiée à des hommes habiles, et qui m'a paru être l'interprète fidèle des véritables sentimens et des vœux de la chambre, si je n'éprouvais le besoin de vous exprimer, en peu de mots, l'impression pénible et les sentimens qu'ont fait naître en moi et en quelques-uns de mes honorables collègues, comme moi nouveaux dans vos débats parlementaires, la violence des attaques qui ont été dès l'abord dirigées contre un ministère que nous sommes appelés à éclairer et à combattre, mais non à renverser.

L'irritation qui s'est manifestée dès vos premières séances nous a paru peu propre à conserver dans vos délibérations et à ramener dans les esprits ce calme et cette bonne foi qui nous seront si nécessaires dans l'examen de ses actes et dans la discussion des lois qu'il a préparées et qu'il doit nous soumettre, si, d'autre part, l'étrange interprétation que M. le président du conseil a donnée aux premiers actes de cette chambre et les fautes qui ont été commises ne nous donnaient le droit d'interroger son administration et de porter un jugement sur sa conduite, si les conditions qu'il a cru pouvoir nous imposer dès l'abord ne nous autorisaient à lui déclarer également à quel titre il peut compter sur notre coopération, et si les conséquences de l'erreur dans laquelle il est tombé, les embarras qu'elle pouvait encore faire naître dans un moment où la gravité des circonstances s'accroît de tout le poids d'une guerre qui peut devenir générale, n'imposaient à chacun de

nous, et surtout à ceux dont les opinions sont encore inconnues, l'obligation de tracer nettement la ligne de conduite qu'il se propose de suivre. (Sensation. — Tous les ministres sont absents.)

La manifestation franche de nos opinions fixera, je l'espère, l'incertitude des ministres du roi, s'il était possible qu'ils n'eussent pas déjà trouvé dans leur patriotisme et dans le sentiment de leur devoir et de leur honneur des motifs assez puissants pour repousser une funeste inspiration et rentrer dans une voie plus digne de leur caractère et de la confiance qu'ils inspirent.

S'il en était autrement, la France les jugera. Leur pays, qu'ils abandonneraient au milieu des dangers, leur demanderait compte d'un acte qui hier encore eût pu être produit par un sentiment louable, mais dans lequel il ne pourrait voir aujourd'hui qu'une faiblesse; et Dieu veuille qu'en exigeant raison de tout le bien qu'ils auraient pu faire, il n'eût pas à leur imputer les dangers dans lesquels ils l'auraient plongé, et les maux que leur expérience aurait pu détourner!

Que réclamaient-elle de vous, cette chambre dont vous auriez méconnu les intentions et les vœux? Une marche ferme et loyale dans les voies que nous a ouvertes la révolution de juillet, une déclaration franche d'en développer toutes les conséquences, d'appliquer tous les principes et d'en régulariser tous les mouvements, assez d'élévation dans les idées et d'énergie dans le caractère pour ne pas craindre d'aborder toutes les questions que l'honneur, la sympathie, le sentiment soulèvent au milieu de nous; en un mot, la certitude que vous ne cesseriez pas d'être ce que la France vous vit dans les moments de dangers, et qu'elle retrouvera en 1831 les mêmes hommes qui s'étaient acquis en 1830 des droits à sa reconnaissance et à son estime. A ce prix, elle se montrera toute prête à vous donner force et secours, à marcher avec vous vers les améliorations qui doivent compléter notre régénération politique, et à seconder avec ardeur le noble élan qui vient de nous constituer les défenseurs de la liberté et de l'indépendance des peuples. (Marques d'approbation.)

M. Fiot : Après la révolution de juillet, une adresse au roi ne peut plus être une vaine formalité, un cérémonial de flatterie plus fait pour le tromper que pour l'éclairer. Sous ce rapport, votre adresse doit être faite d'après les principes, c'est-à-dire exprimer au roi les besoins du pays et les vœux du peuple, et je crains que trop d'élégance, trop de richesse dans le style ne servent qu'à déguiser la vérité (On rit). Je me borne à ce simple exposé de principe, et je déclare que je voterai pour l'adresse, si elle est convenablement modifiée.

M. Remusat reconnaît que la dernière chambre était dans une position trop délicate pour réaliser le bien qu'on attendait d'elle. Il croit que malgré ses loyales intentions, malgré l'esprit de patriotisme, malgré la probité qui l'animaient, elle n'était pas en état de donner à la France ce que la France attendait d'elle. A son avis, c'est une grande faute que de ne l'avoir point dissoute dès le commencement de la révolution. (Approbation à gauche.)

M. Odillon-Barrot : Nous l'avons assez demandé.

M. Remusat, après de longs développements, vote pour l'adresse.

M. Pages examine en détail la marche du gouvernement. Le ministère s'est intitulé fort, et on l'a pris au mot; mais il est essentiellement faible. C'est sa faiblesse qui a soulevé la Vendée, c'est sa faiblesse qui a continué les émeutes. La grande faute du gouvernement, c'est d'avoir abandonné le principe de la révolution de juillet, et d'avoir voulu, en quelque sorte, en faire un effet sans cause. Des sophistes ont voulu séparer l'ordre de la liberté, ils se sont trompés. L'ordre sans la liberté, c'est le despotisme; la liberté sans l'ordre, c'est l'anarchie.

L'orateur s'attache à prouver que le gouvernement a été essentiellement faible. Partout son action s'est cachée. Il n'a pas osé opposer franchement le principe de la liberté au principe ennemi. On n'a vu dans sa marche qu'incertitude et défaut de volonté.

Ici la cocarde tricolore était le ralliement des amis du gouvernement, tandis que là on la livrait à des bandes d'assommeurs; ici l'arbre de la liberté est le signe des libéraux, là on le traite comme symbole d'anarchie. Jamais le gouvernement ne se montre; jamais on ne sait s'il désire appuyer les amis de la liberté.

L'orateur passe en revue tous les actes du gouvernement. Arrivant ensuite à la politique étrangère, il croit y remarquer la même faiblesse. Il trouve une grande différence entre la pensée exprimée par M. le président du conseil et celle d'un orateur ministériel. Le ministre nous a dit que l'on avait terminé avec loyauté les affaires de la Belgique; M. Thiers, au contraire, a dit que l'on reviendrait sur les questions de territoire. Ainsi, l'on nous fait mentir aux yeux de l'Europe. Jamais un grand peuple n'était descendu si bas. (On crie avec force : A l'ordre ! à l'ordre !)

M. Pages répète sa phrase et l'explication qu'il vient de donner. Messieurs, dit-il, si le ministère a seulement été faible dans sa politique étrangère, c'est un malheur; mais s'il a voulu tromper, c'est un grave tort, un tort grave, surtout quand on est à la tête d'un peuple de 33 millions d'hommes.

(Les cris : A l'ordre ! recommencent avec force.)

M. le président : Monsieur, vous avez supposé que le ministère avait trompé les autres puissances et avait ainsi fait descendre le peuple à la honte du mensonge. C'était manquer à l'ordre, et je vous y rappelle.

M. Pages : M. le président du conseil a dit à cette tribune que la question belge était terminée et que l'Europe était satisfaite de notre loyauté. Cependant un des organes du ministère....

M. Thiers : Je ne suis pas l'organe du ministère.

M. Pages : Un orateur a dit que les affaires de la Belgique n'étaient pas terminées, mais ajournées....

M. Thiers : Je n'ai pas dit cela. Vous l'avez dit. Vous nombreuses : A l'ordre ! à l'ordre !

M. le président : C'est au président seul qu'appartient le droit de rappeler les orateurs à l'ordre. M. Pages s'explique, si ses explications ne sont pas suffisantes, je le rappellerai à l'ordre.

M. Pages passe successivement en revue tous les actes de la politique extérieure du ministère. Il termine en votant contre l'adresse.

M. Thiers : Je demande la parole pour un fait personnel. L'orateur qui descend de cette tribune m'a qualifié d'organe du gouvernement. Je proteste contre cette qualification; ce ne sont pas les opinions du ministère que je suis venu soutenir à cette tribune, ce sont les miennes. (Bravos au centre.)

J'ai cru qu'il était du devoir d'un bon citoyen, lorsque l'ordre social était menacé par les excès d'un parti, d'avoir le courage de le dire; je l'ai dit, non par mission du ministère, mais la seule mission de ma conscience.

Ce n'est pas que je repousse l'honneur de partager les vues de ceux qui sont assis sur les bancs en face de moi. Je les ai vus tous dans l'opposition avec moi pendant quinze ans. Je les estime tous. Je regarde leur chef comme un homme capable, comme un homme utile aujourd'hui.

Ce que j'ai dit sur la Belgique a été fausement interprété. Assurément, je n'ai pas prétendu que le gouvernement, après avoir signé des traités, eût eu l'intention perfide de s'y soustraire; j'aurais prêté au gouvernement une infamie, et j'en étais incapable. J'ai raisonné dans l'hypothèse de ceux qui voulaient des agrandissements pour la France; j'ai dit qu'il n'était pas politique de se placer entre deux difficultés; que déjà nous avions assez à faire que de lutter contre les défiances des autres nations pour nos principes politiques; qu'il était imprudent d'entreprendre à la fois une guerre de principes et une guerre de conquêtes.

M. le garde-des-sceaux commence par répondre à quelques attaques dirigées hier contre le ministère. Ainsi, c'est à tort qu'un honorable orateur (M. Salvette) a cru voir dans le passage du discours de la couronne relatif aux républicains, une hostilité contre les membres de l'opposition dans la chambre; ces paroles ne s'adressaient à aucun des membres de la chambre.

Un fait est vrai, patent, dit le ministre, c'est que des actes coupables ont été commis; la Charte ne paraît pas suffisante à quelques esprits; d'autres désirent une plus large liberté. La Charte de 1830 a formulé les règles de notre liberté; elles sont accessibles à tous; elles offrent à tous les plus complètes garanties. Mais aussi il ne suffit pas de mettre dans une Charte le principe solitaire d'un gouvernement monarchique; il faut que ce principe se retrouve encore dans les lois. Or, nous avons pu croire que dans certaines opinions le principe monarchique devait être placé avec trop d'isolement au milieu des institutions démocratiques appelées républicaines; c'est pour cela que nous avons cru pouvoir et devoir nous séparer d'opinions, selon nous, dangereuses pour le pays.

Tant que l'opinion républicaine est restée une opinion, elle a été respectée; lorsqu'elle s'est formulée par écrit on a dû la poursuivre; quand elle a fait appel à la force, il a fallu la combattre ouvertement. On vous a dit qu'il était étonnant que des jeunes gens, bons citoyens, mais exaltés, aient pu paraître concevoir des espérances coupables.

M. Salvette : Je demande la parole pour un fait personnel.

M. le garde-des-sceaux : D'après l'honorable orateur que vous venez d'entendre, ces jeunes gens se précipitaient un peu vite vers le but que le gouvernement leur reproche....

Lorsque le gouvernement voit lever contre sa propre existence une arme de destruction, que cette arme porte le signe de Henri V, ou bien un symbole d'anarchie et de république, son devoir est de s'interposer, car pour lui il ne saurait y avoir de lendemain; son devoir est de maintenir ce qui est : telle est la loi du pays. N'avons-nous pas vu pendant les journées de juillet des désordres calculés, des provocations évidentes? Nous en avons dans les mains des preuves irrécusables pour les plus incrédules. Était-il possible que le gouvernement restât indifférent?

On vous a parlé de prétendus ouvriers assommeurs qui faisaient la police de Paris (Ecoutez !). Eh ! Messieurs, dans les émeutes, on a vu la garde nationale, toujours patiente, toujours modérée, n'opposant que le sang-froid aux plus grossières insultes. Les perturbateurs ont été réprimés par la force préposée au maintien de l'ordre public; qu'on ne dise donc pas que le gouvernement a soudoyé des ouvriers assommeurs !

On invoque la souveraineté populaire; le l'invoquerai aussi à l'occasion des désordres. Oui, le peuple a exercé sa souveraineté, lorsque la Charte ayant été déchirée, il n'a pas voulu souffrir les conséquences de cette lacération, souffrir la violation de ses droits. Mais il s'est montré souverain aussi, lorsque faisant respecter l'ordre public, il a défendu contre ce royaume de juillet, ce pouvoir protecteur qu'il a lui-même établi, et il faut lui rendre hommage. Voilà, Messieurs, la réponse que je vais faire aux observations imprudentes que vous avez entendues à cette tribune.

J'arrive naturellement à la Vendée. (Ecoutez ! écoutez !) Partout l'administration a eu à cœur d'allier la modération à la force, nulle part elle n'est sortie de la légalité. (Bravos au centre.)

Telle a été la conduite de l'administration. Cependant, au mois de juillet, des événements graves s'annonçaient dans le pays: il faut vous en dire les motifs. On a répandu le bruit en Bretagne qu'au mois de juillet le gouvernement devait être renversé; que la république devait être proclamée. Chaque jour nous recevions de ces départements la manifestation des plus vives inquiétudes: c'était là le moyen dont on se servait pour agiter les habitants des campagnes.

Qu'est-il arrivé? A l'aide de ces inquiétudes, des hommes embauchent d'anciens soldats de la garde royale; 50 Suisses sont enrôlés; on leur donne un itinéraire, de l'argent, un signe de ralliement. Le gouvernement est informé; sur les 50 Suisses 44 sont arrêtés, et l'embaucheur est sous la main de la justice.

Ces hommes, il est vrai, n'ont pas tous été pris en allant; quelques-uns étaient arrivés jusqu'au sein de la chouannerie; mais ceux-là, plus intelligents, plus éclairés, ont vu et ont pu rapporter ce qui se passe dans les départements de l'Ouest.

Partout on avait annoncé pour le 28 juillet un bouleversement général à Paris, et le chef de ces hommes a avoué avec naïveté que puisque le gouvernement devait être renversé, il avait trouvé naturel de se mettre en mesure de profiter de l'initiative, pour présenter son candidat. (Rires dans l'assemblée.)

Mais d'autres actes, Messieurs; ont plus de gravité. Nous devons le dire, une partie du clergé, s'est montrée hostile au gouvernement. Vous le savez, la Bretagne presque entière est religieuse, superstitieuse même; eh bien! le clergé a profité de cette faiblesse des populations pour les égarer et les entraîner à la révolte.

Les événements du mois de février ont eu un funeste retentissement dans les départements du Morbihan et d'Ille-et-Vilaine. Là on répandait le bruit que le clergé entier avait été égorgé à Paris, et que des bandes d'assassins portaient chaque jour de la capitale pour massacrer les prêtres des départements de l'Ouest.

Tels sont, Messieurs, les moyens odieux que l'on a employés pour égarer les populations de l'Ouest, pour mettre à profit leur ignorance, et les unir aux réfractaires, qui seuls ont formé le noyau de l'insurrection.

Mais toutes les causes de désordre vont bientôt disparaître. Déjà dans la partie la plus ignorante de la Bretagne on commence à savoir qu'à Paris les prêtres ne sont ni persécutés ni égorgés; on commence à savoir que le gouvernement n'est pas à la merci d'une poignée de factieux.

Et dans la capitale même, si quelques jeunes gens nourrissent des espérances insensées, le plus grand nombre des étudiants ne veut pas changer leur avenir d'hommes pour l'importance que leur donnerait l'affiliation à un club ou la mise en jugement devant une cour d'assises.

En un mot, un gouvernement qui veut, qui voudra maintenir la tranquillité, sera toujours certain de parvenir à ce but. (Bravos au centre.)

L'orateur passe à la question extérieure; il trouve, quoi qu'en ait dit hier M. Lamarque, qu'aucune des prédictions de l'opposi-

tion ne se sont réalisées. Quant à la Pologne, ceux qui indiquaient avec tant de précision la marche de l'étranger jusqu'à Paris, devaient bien indiquer au ministère la route de Paris à Varsovie. (On rit au centre.)

Pour la Belgique, en vain M. Bignon a soutenu que nous n'étions pas les hommes d'armes de la conférence de Londres; nous n'avons eu besoin de la permission de personne pour faire passer la frontière à 50 mille hommes: un signe du télégraphe a suffi.

Je dirai aux amis de la révolution et de la liberté: Un jour de paix vaut pour la liberté, pour la civilisation du monde, plus de bienfaits que dix ans de bataille. (Grands applaudissements au centre.)

M. Salvette s'étonne que le ministre attribue encore à la désertion l'origine de la Vendée lorsque cette origine a été si clairement signalée hier. On a dit que l'armée vendéenne existait sous la restauration, qu'elle était payée, et sans doute un jour nous apprendrons par qui elle l'était.

M. Bignon : Hier, M. le ministre des affaires étrangères a dit que je faisais partie du cabinet lorsque la conférence s'est formée. Il y a là, Messieurs, dans les mots une confusion qui forme une confusion dans les choses. M. le ministre a confondu le mot négociation avec le mot conférence, ce que je ne sais pas, je sais parfaitement que personne ne s'attendait à voir s'organiser un comité tel qu'est devenue depuis la conférence de Londres.

Dans le moment où j'appartenais encore au cabinet, il fut proposé par l'Angleterre de fixer un siège pour les négociations que les circonstances où se trouvait l'Europe pourraient amener.

Assurément, lorsque de grandes secousses viennent ébranler les états, c'est un droit, c'est un devoir pour les puissances de s'entendre pour le maintien de la paix; mais l'assentiment donné alors par le cabinet français à une réunion de plénipotentiaires pour prévenir la guerre, n'emportait nullement avec lui la formation d'un mode de conférence pareil à celui qui a été adopté.

Je suis sorti du ministère dans les premiers jours de novembre, et alors nous ignorions encore de quelle façon procéderait la réunion des plénipotentiaires, et je ne connaissais pas encore l'existence d'un seul protocole. Ce fut le discours du roi d'Angleterre à l'ouverture du parlement qui nous révéla quel serait le but de la réunion des plénipotentiaires, et dès lors je manifestai hautement mon improbation sur le rôle qu'on voulait les appeler à remplir.

L'honorable membre cite ses propres paroles, et continue ainsi: Il est donc démontré qu'à l'époque où je faisais partie du cabinet, il n'avait nullement été entendu que les plénipotentiaires réunis à Londres fussent s'ériger en un comité extraordinaire qui rédigerait, sous le nom de protocoles, des décrets et des sentences auxquels les peuples et les rois fussent se soumettre. Il est démontré au contraire qu'aussitôt après ma sortie du conseil, lorsque nous apprimes par le discours du roi d'Angleterre quelle était la tendance et la direction que l'on voulait donner à la réunion des plénipotentiaires, je les reprouvai aussitôt de la manière la plus solennelle à la tribune de la chambre.

M. le ministre des affaires étrangères a dit en outre à la chambre que le système que je venais de développer devant elle n'était pas inconnu au cabinet. Non, Messieurs, il n'était pas nouveau pour M. le président du conseil et pour M. le ministre des affaires étrangères. Il y a quatre mois, ayant eu l'occasion de m'expliquer avec eux, je leur avais communiqué alors la plupart des observations que j'ai eu l'honneur de vous soumettre. Je les leur avais faites comme Français, comme ami, comme ancien compagnon d'armes. Dans la session actuelle, j'ai dû les produire à la chambre, afin d'être fidèle à mon devoir de citoyen et de député. (Adhésion à gauche.)

M. Sebastiani : Je n'ai qu'un mot à dire sur ce sujet. L'honorable orateur me paraît se tromper encore sur un fait. Il ne doit pas avoir oublié que c'est au mois de novembre 1830 que j'ai reçu le portefeuille des affaires étrangères. Or, le protocole le plus important, qui a réglé les opérations de la conférence, est celui du 20 novembre, et il est bien évident que ce protocole avait été préparé par mes devanciers. Il a oublié de plus que c'est avant son départ que la question a été agitée, et qu'à la demande du roi d'Hollande les puissances intervinrent, et elles devaient intervenir.

M. le général Lamarque relève quelques erreurs de M. Barthe, dans la citation de son discours faite par ce ministre.

MM. de Hauranne fils et Subervie lisent deux discours, l'un pour, l'autre contre le projet de l'adresse.

M. Odillon-Barrot monte à la tribune; le silence se rétablit. Messieurs, dit-il, depuis deux jours je suis avec recueillement à débiter devant vous sur les principes généraux de notre politique intérieure et de notre politique extérieure.

Lorsque M. le président du conseil des ministres est monté à cette tribune, et qu'il nous a annoncé qu'il allait développer son système aux yeux de la France attentive, j'avais espéré qu'enfin toute incertitude cesserait, et que ce système serait tellement manifeste, que personne ne pourrait plus s'y méprendre. Je m'étais trompé.

Les orateurs qui ont suivi M. le président du conseil n'ont pas précisé davantage ce système.

Celui même qui vient de descendre de cette tribune, aux applaudissements d'une partie de la chambre, applaudissements qui, je le reconnais, sont mérités, vous a présenté aussi des idées générales des intentions, des principes vagues, mais rien de positif, rien de précis. En telle sorte qu'il n'y a pas un de ces principes, pas une de ces théories développées, soit par M. le président du conseil, soit par les orateurs ministériels, qui ne puisse être avoué par l'opposition.

Ainsi, M. le président du conseil a résumé son système dans ces deux mots : la paix et la Charte; nous aurions pu répondre par le même résumé : la Charte et la paix.

Lorsque l'éloquent orateur qui descend de cette tribune vous a dit : Vous avez un choix à faire entre les mauvaises passions et la véritable liberté, nous pourrions, nous servant des expressions identiques, vous dire aussi : Vous avez un choix à faire entre la vraie liberté et les mauvaises passions.

Il serait tems, Messieurs, de sortir enfin de ces lieux communs, de ces généralités qui n'éclairent pas le pays; et cependant, comme on vous l'a dit, le mal qui nous travaille, c'est l'incertitude, le besoin universel, c'est la fixité dans les idées, car il y a une anarchie complète, division, indécision; on ne sait où sont les majorités, les points d'appui.

Il faut que cela cesse : pour cela, il faut s'expliquer catégoriquement sur les points qui semblent partager, dans cette chambre comme au dehors, la population entière.

S'il y a incertitude sur l'avenir constitutionnel du pays, nous ne pouvons espérer de repos solide, et cette incertitude provient de l'ignorance où nous sommes des éléments principaux de constitution d'un grand pouvoir de l'Etat. (Silence ! silence !)

Cette question a depuis long-temps occupé les esprits ; elle les a agités déjà. On a demandé jusque dans le sein des collèges électoraux, quelle serait la solution de cette grande et immense question.

Eh bien ! j'aurais attendu de la franchise du ministère qu'ayant à vous exposer son système politique il se serait expliqué franchement, catégoriquement sur cette grave question, qui, à elle seule, constitue tout le système constitutionnel de la France : j'aurais attendu qu'il serait venu vous dire quelle est son opinion sur une question de cette nature. Au lieu de cela, il est venu nous parler de troubles et d'émeutes ; il est venu nous parler de républicains. Est-ce là la véritable cause du malaise du pays ? (A la deuxième section de gauche : Oui ! oui ! — A gauche : Non ! non ! Grande agitation.)

M. le président : L'orateur qui descend de cette tribune n'a pas été interrompu, je vous prie, Messieurs, d'écouter en silence.

M. Odillon-Barrot : J'ai plus de confiance que vous dans la force de nos institutions : j'ai plus de confiance que vous dans le bon sens national ; dans l'intérêt des masses, toujours amies de l'ordre et de la tranquillité.

Jamais je n'ai partagé les terreurs du pouvoir, jamais je ne me suis associé à la politique de la peur. (Violente interruption au centre. De vives interpellations sont adressées tumultueusement à l'orateur.)

M. E. Salverte : M. le président, maintenez donc l'ordre : nous n'avons pas interrompu l'orateur ministériel.

M. Odillon-Barrot : Messieurs, je croyais avoir au moins quelques droits à l'attention et à l'indulgence de la chambre. Jusqu'à ce jour je m'étais abstenu, pour cause de santé, de prendre part aux discussions, et si aujourd'hui je monte à cette tribune, c'est qu'il est constant pour moi que cette question est mal posée et mal comprise.

Nous ne devons pas chercher la cause de ces dissentiments dans les agitations et les émeutes de la place publique ; ces agitations, ces émeutes sont des symptômes, mais sans importance réelle. Nous avons fait l'expérience de la faiblesse des agitateurs, et le président du conseil lui-même vous a attesté que l'épreuve des trois jours avait montré combien était faible ce parti ; qu'on l'avait inutilement cherché pendant ces trois jours ; qu'on n'avait pu le trouver nulle part.

Eh bien ! si ce parti est impuissant, il ne peut susciter aucune frayeur raisonnable. Je vous conjure donc, Messieurs, de vous défendre de ces inquiétudes qui n'ont point de base réelle.

La vraie cause de l'incertitude des esprits et de l'inquiétude générale, c'est que notre constitution n'est pas complète, c'est que notre position à l'extérieur n'est pas définitivement fixée ; c'est-la qu'est la vraie raison de nos incertitudes, c'est-là ce qui rend la majorité flottante et pour ainsi dire insaisissable.

Il ne m'appartient pas, je ne suis pas membre du gouvernement, de faire cesser ces inquiétudes à l'égard du gouvernement, de dire quelle est son opinion à l'égard du complément de notre constitution, s'il entend l'asseoir sur une aristocratie héréditaire, ou seulement sur deux chambres qui se contrôleront l'une l'autre et se serviront de contre-poids, s'il entend prolonger la transmission de génération en génération de pouvoirs législatifs.

Mais, quant à nous, membres de l'opposition, qui avons aussi notre responsabilité, qui devons aussi nous manifester au pays, nous devons dire que nous nous sommes ralliés franchement à la monarchie constitutionnelle, sans aucune réserve, et que nous avons d'autant plus le droit qu'on croie à notre loyauté à cet égard, que notre conviction a précédé l'établissement de cette monarchie, et que peut-être aussi nous avons eu le bonheur d'y recourir. (Très-bien ! très-bien !)

Sans chercher quelles peuvent être les conséquences de la souveraineté populaire, conséquences qu'il y aurait peut-être du danger à dérouler avec une rigoureuse et absolue logique, notre opinion est que ce principe doit être admis comme souveraineté déléguée, que le peuple est toujours représenté par ses députés, par ses magistrats. C'est ainsi que la souveraineté, selon nous, doit être entendue ; elle existe par délégation, et non d'une manière réelle et absolue. (Marques d'adhésion.)

Maintenant, Messieurs, la monarchie constitutionnelle et représentative nous paraît parfaitement en concordance avec le principe de la souveraineté populaire, par conséquent avec le principe de notre révolution de 1830.

Notre opinion aussi est que dans un Etat où existent le droit d'examen absolu, la liberté de la presse, la liberté des opinions, et où cette liberté agit incessamment sur les masses, sur les magistrats, sur les représentants, il serait dangereux de fonder les institutions sur une base qui ne serait pas à l'épreuve de cet examen et de cette raison publique.

Notre opinion est que, la monarchie constitutionnelle héréditaire, l'unité du pouvoir, son hérédité, sa permanence, sont une de ces institutions que la raison et l'expérience ne feront que fortifier, loin de l'affaiblir. (Très-bien ! très-bien !)

Notre opinion est que plus le bon sens national aura d'organes, plus il aura de moyens de s'exprimer, plus il fortifiera ces mêmes institutions par son assentiment, parce qu'on y découvrira de plus en plus des garanties de force, d'homogénéité et de protection de tous les droits.

Voilà notre opinion sur la monarchie constitutionnelle héréditaire. Elle est nécessaire à l'unité de la France ; elle est nécessaire à son homogénéité et à sa force, pour ne pas prêter à des divisions intérieures, et pour ne pas nous affaiblir vis-à-vis de l'étranger.

Elle est nécessaire pour maintenir et garantir suffisamment tous les droits privés ou collectifs. C'est une des nécessités de la France, et elle sera toujours profondément sentie par l'universalité des citoyens. (Bravo ! bravo !)

Nous l'avons, Messieurs, il n'en est pas ainsi de la base que l'on voudrait donner à cette monarchie du privilège héréditaire.

Et ne craignez pas que j'anticipe sur une question de cette importance ; ne craignez pas que j'engage prématurément la chambre dans un si grave débat. Mon intention n'est point de provoquer une discussion qui puisse diviser les esprits et les consciences, soit dans cette chambre, soit au dehors.

Eh bien ! Messieurs, les hommes qui pensent que ce serait compromettre plutôt que fortifier la monarchie constitutionnelle, que de lui associer ce privilège héréditaire, qui ne pourrait pas subir cette épreuve, en tout temps et devant tous, de la raison et de la conscience publiques.

Ces hommes constituent l'opposition ; ce ne sont pas des républicains, ce sont des hommes qui ont la conscience des besoins du pays, qui non-seulement ne peuvent pas être soupçonnés de vouloir des révolutions, mais qui veulent éloigner, même dans l'avenir, toute cause de perturbation sociale.

S'il se trouvait qu'il n'y eût sur cette question qu'une opinion dans la chambre, il n'y aurait plus de cause de dissentiment entre

nous sur les questions fondamentales de notre organisation constitutionnelle. Nous serions parfaitement identiques dans notre religion politique, car nous admettrions tous les mêmes éléments constitutifs de l'Etat.

Vous le voyez, Messieurs, j'ai parcouru presque toutes les questions d'organisation constitutionnelle et d'administration intérieure, et même de direction administrative. Ce sont à-peu-près là tous les intérêts positifs, les seuls sur lesquels nous puissions être divisés ; car, je le répète, le terrain sur lequel on a voulu faire porter la discussion n'est pas celui sur lequel existe la véritable question.

Quand on a parlé de la nécessité de marquer le tems d'arrêt de notre révolution, si on a prétendu adresser cette question à ceux qui ne rêvent que troubles, agitations et désordres, nous sommes parfaitement d'accord sur ce point. Il n'est aucune personne sensée qui ait une portion d'influence, qui ait quelque action même indirecte sur le pays, qui soutienne de ses votes ou de ses vœux les tentatives de ceux qui voudraient substituer la force brutale des passions à l'action protectrice et salutaire des lois. (Explosion de bravos.)

Mais, il faut le dire, il y a aussi dans l'incertitude de notre position politique une cause grave d'anxiété ; je n'adopte pas l'opinion si éloquentement présentée par l'honorable M. Guizot : je ne crois pas que, si l'Europe reste sur nos frontières l'arme au bras, attendant je ne sais quel incident, cela se rattache à telle ou telle combinaison de cabinet, à tel ou tel ministère. (Mouvements divers. Agitation au banc des ministres.) Je suis, quant à moi, convaincu que l'Europe ne fait pas dépendre du cabinet actuel ses véritables inquiétudes ; elles ont leur source dans la nature même de nos institutions. Ce n'est point parce que telle ou telle personne est à la tête du ministère.....

(Nouvelle interruption au centre gauche. M. le garde-des-sceaux prend des notes.)

Je ne m'explique pas, Messieurs, le motif de cette interruption. (A droite : Parlez ! parlez !)

Ce n'est point, dis-je, sur ce que le cabinet est composé de telle ou telle manière que les puissances s'inquiètent et s'arment. La vraie cause de l'armement général des puissances de l'Europe est dans l'organisation donnée à l'Europe en 1814 et 1815, organisation qui n'a pas eu pour principes et pour mobile l'intérêt sincèrement étudié des peuples. Il n'est pas besoin de dire qu'après la ruine de l'empire, les diplomates réunis en congrès ne sont pas spécialement préoccupés des besoins et des intérêts des nations. Il existait trois puissances prépondérantes ; elles ont fait leur part, et cette part, il faut le dire, a été celle du lion. (Très-bien ! très-bien !)

Cet état de choses ne pouvait durer : notre révolution de juillet est venue le rompre. Les trois cabinets ont été effrayés, et se sont unis plus étroitement pour nous accabler et menacer nos frontières. M. le ministre des affaires étrangères l'a avoué à cette tribune : la Russie avait armé ; elle avait mis ses forces en mouvement, et, sans l'héroïsme des braves Polonais, qui se sont jetés entre elle et nous, elle continuait son mouvement en avant.

C'est dans cette position que se trouve l'Europe : c'est-là qu'en sont ses intérêts positifs. Quant à nous, quelle est notre position française ?

Devons-nous, par un sentiment de générosité qu'on comprendrait, déchirant les traités de 1814 et de 1815, non pas seulement dans une de leurs parties, mais dans leur ensemble, dans leur totalité, dire à l'Europe : Il n'y a rien eu de fait ; nous voulons tout rompre, parce qu'en 1814 et 1815 la France n'était pas libre, les peuples n'étaient pas représentés. Non, Messieurs, jamais nous ne l'avons ainsi pensé ; nous n'en avons jamais eu la volonté, et cela, non pas par la peur que nous avions des conséquences possibles, mais par respect pour le droit des peuples eux-mêmes ; parce que, bien qu'en 1814 et 1815 il y ait eu dans les traités abus de la force, cependant, ces traités avaient une existence de quinze ans, et cette existence avait donné naissance à des droits et à des intérêts nouveaux, avait créé des indépendances nouvelles.

Respectons donc aujourd'hui en Belgique, non pas les traités de 1814 et 1815, mais sa souveraineté nationale : qu'elle fasse toutes les expériences qu'elle croira devoir faire, nous la soutiendrons, en maintenant chez les autres ce que nous avons fait chez nous.

Alors nous respecterons les traités comme un fait, nous respecterons leurs effets sans approuver le principe qui les a dictés.

L'orateur examine ensuite la conduite de l'Autriche à l'égard de l'Italie.

Je vous le demande, Messieurs, ajoutez-t-il, cette situation est-elle tolérable ? Ne vaudrait-il pas mieux que l'Autriche se déclarât ouvertement la dominatrice de toute l'Italie ? Car, qu'est-ce que cette prétendue indépendance de l'Italie, couverte de petits despotes qui ne peuvent se soutenir que par la force des baïonnettes étrangères ? Qu'est-ce que ce droit politique que nous reconnaitrions à l'Autriche de s'élancer sur toutes les populations qui prétendraient à la liberté ou à des améliorations intérieures ?

Que l'Autriche nous dise si elle est souveraine de droit de l'Italie, ou quelle renonce à cette souveraineté de fait qu'elle y exerce, car c'est une souveraineté de fait que de posséder un pays, en tenant dans sa dépendance les petits princes qui y règnent, en se réservant le droit d'entrer chez eux et d'intervenir dans toutes les querelles domestiques. (Très-bien ! très-bien !)

A l'égard de la Pologne, je n'aurai que quelques mots à dire. Le ministère déclare qu'il partage nos vœux, qu'il sympathise à nos desirs. Qu'argue-t-il donc ? l'impossibilité ! Ce que vous demandez est possible ; voilà ce qu'il vous répond. Certes personne moins que nous ne désire ni ne demande l'impossible.

Eh bien ! Messieurs, je vois qu'il était très-facile de faire pour la Pologne plus que le ministère n'a fait. Le ministère a ouvert une médiation en faveur de ce pays, et, en mon nom comme au nom de mes amis, je ne puis que le remercier de cette démarche honorable en faveur de la malheureuse Pologne. Mais la diplomatie a aussi sa logique ; elle est parfaitement logique : elle n'a pas manqué de vous dire : « Mais que signifie cette médiation ? en faveur de qui cette médiation a-t-elle été ouverte ? En faveur d'une province révoltée. Or, qui dit médiation, dit un acte de nation en faveur d'une nation. Et de quel œil verriez-vous une médiation qui serait faite à la France en faveur de la Vendée, par exemple ? Vous trouveriez cet acte extraordinaire. Vous ne trouveriez donc pas extraordinaire que nous rejettions une médiation de la France en faveur d'une querelle survenue entre une province de la Russie et la Russie elle-même.

J'avoue que le raisonnement est tout-à-fait logique ; mais je crois qu'on pouvait le détruire par sa base, et que l'on pouvait dire à la Russie : « Non, la Pologne n'est plus et ne peut plus désormais une province de la Russie ; sa nationalité a protesté contre toute

espèce de traité ; elle a survécu à la conquête ; elle a marqué par des combats et des résistances tout le tems qui s'est écoulé.

Le droit de la Pologne n'est point prescrit. Il est bien moins que ne l'était celui de la Grèce. Ce que vous avez fait à l'égard de la Grèce, et la Russie l'avait fait elle-même, vous ne pouvez le méconnaître à l'égard de la Pologne. La Pologne est nation ; elle l'est par le fait. Vous ne pouvez pas faire qu'elle ne le soit pas ; vous ne pouvez pas faire qu'un fait ne soit pas un fait. C'est en raison de ce fait que nous intervenons. »

Telle est mon opinion sur la question de la Pologne. La question de la Pologne, je ne crains pas de le dire, n'est pas seulement française ; elle est européenne. Voyez les vives sympathies qui éclatent pour ce peuple héroïque dans toute l'Allemagne, l'Allemagne si renommée pour sa haute moralité, jamais l'Allemagne n'a complètement adhéré au partage de la Pologne ; si elle l'eût fait, elle eût grandement méconnu son intérêt, car c'est depuis le partage de la Pologne que les petits Etats de l'Allemagne gémissent étouffés. Du jour où la Pologne sera venue à l'état de nation, les puissances pourront, dans un état de sécurité nouveau pour elles, se livrer à des améliorations progressives.

Vous le voyez, Messieurs, j'ai essayé, avec le plus de franchise que je pouvais y apporter, de déterminer nos opinions et sur la politique intérieure et sur la politique extérieure.

Nous vous avons fait connaître toutes nos opinions, sans réserve, sans aucune espèce de réticence, sur la politique intérieure.

Nous conjurons le ministère d'élever un drapeau ; nous le conjurons d'avouer une morale publique, une morale politique, autour de laquelle non-seulement la France puisse se rallier, mais savoir quand et comment elle pourra s'y rallier.

Lorsque le drapeau sera élevé, lorsque le principe sera réclamé, vous nous trouverez tout prêts à faire tous les sacrifices qui vous seront nécessaires pour le maintenir.

Vous aurez même l'avantage de trouver des alliés, car ce qui peut éloigner le plus les alliés c'est l'incertitude en politique. Une politique variable selon les circonstances n'est pas propre à les rassurer.

Dès le moment où vous aurez proclamé une politique immuable, permanente, vous verrez des alliés se grouper autour de ce principe, qui est d'ailleurs conservateur de la liberté de la France. (Applaudissements vifs et prolongés.)

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU PRÉCURSEUR.)

Séance du 12 août.

M. le président : L'ordre du jour appelle la continuation de la discussion sur le projet d'adresse. La parole est à M. Mahul ; mais avant que l'orateur prenne la parole, il est de mon devoir de faire à la chambre une observation qui, je l'espère, ne restera pas sans effet : à la séance d'hier des applaudissements se sont fait entendre à la fin d'un discours, votre président a dû les réprimer aussitôt, mais il insiste sur l'inconvenance et même sur le danger de pareilles démonstrations. Aux termes du règlement, toutes marques d'approbation et d'improbation sont interdites. La chambre sentira qu'elles blessent sa dignité (très-bien !) et qu'elle doit se respecter elle-même pour obtenir au dehors le respect auquel elle a droit. (Bravos.)

J'ai la confiance que de pareilles scènes ne se renouvelleront plus.

Une proposition a été aujourd'hui déposée sur le bureau du président ; elle sera renvoyée dans les bureaux de la chambre.

M. Mahul a la parole ; il envisage, comme les orateurs qui l'ont précédé, la double question de notre position intérieure et de nos relations extérieures. Il vote pour le projet d'adresse présenté par la commission.

M. Caminade a la parole : Messieurs, dit-il, je voterai pour le projet parce qu'il....

Une voix à gauche : Le précédent orateur a parlé aussi pour l'adresse.

M. le président : Il n'y a plus d'orateurs inscrits contre.

M. Caminade : Je voterai pour le projet parce qu'il contient sur nos relations extérieures des sentiments noblement exprimés ; j'aurais désiré qu'une sympathie plus vive fût exprimée en faveur de la Pologne, mais j'espère que l'amendement de notre honorable collègue, M. Bignon, remplira cet objet ; je me réserve de l'appuyer. Je félicite les membres du cabinet des explications pleines de talent et de franchise qu'ils ont données à la chambre. (Murmures à gauche.) Attendons l'effet des promesses du ministère ; consacrons nos jours et nos veilles aux intérêts généraux, sans demander jamais rien pour nous-mêmes ; ayons la volonté de soutenir le ministère toutes les fois qu'il suivra une bonne voie, de le blâmer quand il s'en écartera ; montrons un zèle infatigable, et si quelqu'un est porté à traiter cette résolution d'ardeur de novices, prouvons que nous saurons y persister long-temps (très-bien) ; n'agissons aucune question de personnes ; honorons le mérite partout où il se trouve, pourvu qu'il se joigne au patriotisme ; soyons fidèles à la patrie qui réclame tous nos momens. Je vote pour le projet d'adresse avec l'amendement de M. Bignon pour les Polonais.

M. le président : La parole est à M. le général Bugeon.

A gauche : La clôture !

M. le président : L'orateur est le dernier inscrit.

Aux centres : Parlez ! parlez !

M. le général Bugeon a la parole : il annonce qu'après les nombreux discours qui ont été prononcés, il ne prétend point rentrer dans la discussion ; il se bornera seulement à réfuter quelques passages d'un discours du général Subervie, prononcé hier.

Messieurs, dit en terminant l'orateur, je rends grâce au ministère d'avoir donné au pays le tems de se préparer pour la guerre. C'est un hommage que je me plais à leur rendre ; ils ne le prendront pas pour une flatterie ; car je ne les connais pas, je n'en connais aucun, je n'ai jamais été chez eux, je ne leur ai jamais parlé. (Ces paroles, prononcées du ton de la franchise militaire, provoquent un rire d'approbation dans toute la salle.)

La discussion générale est fermée.

La chambre passe à la discussion des paragraphes de l'adresse.

Le premier paragraphe est ainsi conçu :

« Les députés de départements se félicitent d'être arrivés la veille des grands anniversaires de la révolution de juillet, au milieu de ce peuple généreux qui l'a scellée de son sang. Nous avons accompli un devoir en payant à de nobles victimes le tribut des regrets et des larmes de la France, et nous remercions votre majesté de nous avoir rendus témoins de ces fêtes solennelles de la victoire que le patriotisme a embellies de tout son éclat, que l'union française et majestueuse de tout un peuple a rendues si imposantes.

M. de Mosbourg propose de substituer « députés de la France » à députés des départements.

Le § 1<sup>er</sup>, avec cette modification, est adopté.

Les 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> § sont adoptés sans discussion.

(L'adresse a été publiée, nous croyons inutile de reproduire ce qui n'a donné lieu à aucun débat.)

Quatrième paragraphe : « L'homogénéité de l'administration publique dans toutes ses hiérarchies, son exercice toujours remis en des mains capables et pures, fidèles aux principes de la révolution de juillet, imprimeront à votre gouvernement un ensemble qui doublera son énergie et lui assureront cette coopération franche que votre majesté réclame de nous, et que nous lui promettons. »

M. Glaise Bizoin propose de dire : « Imprimeraient, doublerait et assureraient, » au lieu de imprimeront, doublera et assureraient.

M. le président : M. de Podenas a proposé un amendement analogue ; il propose de rédiger ainsi la fin du § : « Imprimeraient à votre gouvernement un ensemble qui doublerait son énergie, le détournerait de la voie où il s'est engagé (murmures au centre gauche), et lui assureraient cette coopération franche que votre majesté réclame de nous, et que nous lui promettons. »

M. le président : M. de Podenas n'annonce qu'il a prié un de ses collègues de développer pour lui son amendement, attendu l'indisposition qui l'empêche de monter à la tribune. Quel est le député qui doit parler pour M. de Podenas. (Personne ne répond.)

M. Teulon, après quelques instans de silence : Nous appuyons l'amendement de M. de Podenas, je demande à le développer.

M. Teulon monte à la tribune. (Vive attention.) Messieurs, dit l'honorable membre, je viens appuyer l'amendement de notre honorable collègue, M. de Podenas.

Pour ceux qui connaissent l'état du midi de la France, et plus spécialement le département du Gard, auquel j'appartiens, l'insuffisance du paragraphe du projet d'adresse que vous discutez en ce moment doit paraître démontrée, et dès-lors la nécessité de cet amendement.

Quelques explications à cet égard ne seront peut-être pas sans utilité.

Messieurs, lorsque la révolution de juillet fut opérée, un ministère dont je suis loin d'accuser les intentions, et qui comptait parmi ses membres des hommes chez qui de grandes lumières s'unissaient au patriotisme ; ce ministère, dis-je, fit l'essai d'un système dont l'histoire appréciera les résultats généraux, et dont je ne veux examiner ici que l'application aux provinces méridionales de la France.

En songeant à tous les crimes qui avaient désolé ces contrées, et surtout Nîmes en 1815 : en songeant aux pillages, aux incendies, aux assassinats populaires et aux assassinats judiciaires qui avaient marqué cette fatale époque, il était naturel de craindre des représailles ; il était juste et généreux de chercher à les prévenir.

Deux systèmes se présentaient :

Le premier, d'organiser fortement le pouvoir entre les mains du parti vainqueur, sous sa propre responsabilité, de manière à satisfaire à ses exigences, ainsi qu'à la protection due au parti vaincu :

Le second, de faire un partage égal du pouvoir entre les deux partis, dans l'espoir d'amener entre eux un rapprochement, une fusion, et d'effacer jusqu'à ces dénominations fâcheuses de vainqueurs et de vaincus.

C'est ce dernier moyen qui fut adopté par ceux qui dirigeaient alors le gouvernement, et ce choix prouve plus leurs bonnes intentions que leur prévoyance.

Il est, Messieurs, dans la nature des choses une force supérieure à toutes les théories, à tous les systèmes.

C'est ce qui fait qu'une révolution est toujours une révolution, quoiqu'on s'obstine à l'appeler un événement. Et l'on a beau dire, Messieurs, les doctrines ne font pas qu'après une révolution, il n'y ait toujours un parti vainqueur et un parti vaincu.

Seulement, et je me hâte de le dire, il faut, sous peine d'une chute prochaine et méritée, il faut que les vainqueurs soient modérés et généreux ; mais il faut aussi en même temps, que les vaincus soient résignés.

On eût dit, à voir agir nos gouvernans, que les journées de juillet n'étaient qu'une représentation dramatique, dans laquelle les rôles avaient été convenus d'avance ; que les hommes de toutes les opinions s'étaient donné la main pour expulser la race de Charles X et pour arborer le drapeau tricolore.

Les choses humaines ne se passent point ainsi, Messieurs ; et quand de grandes passions ont été mises en jeu par de grands événements, je ne dis pas qu'il faille céder aveuglément à ces passions, mais je dis qu'il faut au moins reconnaître comme un fait qu'elles existent.

Or, avec ces passions qui ont leur bon et leur mauvais côté, qui sont empreintes de haine et de vengeance, comme aussi de courage et de patriotisme, comment espérer d'heureux résultats du système suivi jusqu'à présent dans le midi de la France.

Et quand même on serait parvenu à réaliser cette chimère d'une administration confiée par égale part aux amis et aux ennemis, aux patriotes et aux carlistes, reste toujours ce pesant fardeau d'une magistrature hostile qui, mis dans un des plateaux de la balance, la fait pencher d'une manière effrayante du côté de nos adversaires.

Je suis fâché, Messieurs, de vous indiquer un mal auquel on dira qu'il n'y a peut-être pas de remède ; mais il y a toujours, d'une faute commise, une leçon à recevoir, et je suis de ceux qui regardent comme une grande faute la conservation de la magistrature de Charles X.

Je veux croire qu'il y a de l'exagération dans ces plaintes qui nous parviennent de toutes parts sur les tribunaux du Midi ; mais en admettant pour avérée qu'une partie de ces récits, on concevra très-bien la persévérance de l'opinion publique dans ses accusations.

Serait-il vrai, par exemple, qu'on mit une lenteur calculée à rendre long-tems en prison, avant le jugement, les patriotes prévenus de quelques délits. (Oh ! oh ! interruption.)

M. Teulon : Messieurs, vous me répondez. Tandis qu'on se hâterait de rendre à la liberté les prévenus carlistes, après une légère instruction ? serait-il vrai que le nommé Laure entr'autres fût sous les verrous depuis sept mois, sans savoir encore l'époque à laquelle il pourra être jugé ?

Serait-il vrai qu'il existe un tribunal par qui le cri de vive Charles X ! n'est pas regardé comme un cri séditieux ? (Rires ironiques. — Une voix : J'atteste le fait.)

Serait-il vrai, qu'ajoutant l'ironie au déni de justice, ce tribunal motivât l'acquiescement de l'accusé sur ce singulier considérant : que ce cri n'est qu'un vœu innocent de longévité en faveur d'un vieillard malheureux ? (Nouveaux rires.)

Le département du Gard, dont je parle plus particulièrement,

possède un préfet, homme de conscience, d'esprit et de courage, qui lutte avec persévérance contre des difficultés sans cesse renaissantes, et que les fatigues de cette rude préfecture ont mis dans un état grave de maladie.

Il possède un commandant de la gendarmerie intelligent, actif et dévoué.

Il y a à Nîmes un procureur du roi qui ne recule pas devant les émeutes, et à qui le ministère pardonnera peut-être ses opinions politiques en faveur de la conduite qu'il a tenue récemment.

Et cependant Nîmes et le département du Gard ne sont point tranquilles !

Et depuis un an il ne s'écoule pas une semaine qui ne soit marquée par de nouveaux désordres !

Et l'agitation y est permanente !....

Il faut bien reconnaître qu'il y a au fond de tout cela une cause grave, profonde, durable, à laquelle se rattache cet état de choses.

Cette cause, tous les patriotes la signalent. Elle est d'abord dans la magistrature, ensuite dans des fonctions administratives ou financières confiées à des hommes que l'opinion publique signale comme ennemis du gouvernement.

Ces hommes sont en grand nombre. Je ne parle pas ici de quelques corps savans, de quelques services spéciaux, qui réclament des capacités éprouvées, et dans lesquels, comme on l'a très-bien dit à cette tribune, le zèle ne saurait suppléer à la science.

Je parle d'une foule de fonctionnaires appartenant aux diverses branches de l'administration, et que leurs emplois mettent en rapport journalier avec une population que leur présence irrite ou décourage.

Et ce qui est fait surtout pour affliger les amis de la révolution de juillet, c'est que non-seulement on n'a point déplacé les hommes que je désigne, qui étaient employés sous l'ancien gouvernement, ce que l'on expliquerait par des motifs de tolérance et par haine des réactions, mais on semble prendre à tâche d'en placer tous les jours de nouveaux qui appartiennent à cette ligue politique.

Déjà des ressentimens, des menaces, des querelles violentes, enfin tous les symptômes d'une prochaine guerre civile. (Longue interruption. Nombreuses réclamations. — Quelques voix : Oui ! c'est clair !)

M. le garde-des-sceaux et plusieurs autres membres prennent successivement la parole. MM. Podenas et Glaise-Bizoin retirent successivement leur amendement. Le § 4 est adopté tel que la commission l'a rédigé.

Sur ce paragraphe :

« Tel est le moyen le plus efficace de mettre un terme à ces agitations qui étonnent et fatiguent la France, à ces machinations criminelles des partisans de la dynastie déchue, dont l'audace appelle une surveillance attentive, les complots une répression sévère. C'est ainsi que s'évanouiront les espérances des insensés qui rêvent la chimère d'une république si justement réprouvée par le sentiment national, troublent la société, l'inquiètent, et deviennent trop souvent les complices d'une faction qui, fidèle à ses traditions honteuses, foment des excès pour nous diviser et nous affaiblir. »

Plusieurs amendemens ont été proposés. Le premier mis en discussion est celui de M. Baudet-Dulory, qui, n'étant point appuyé, n'est pas mis aux voix.

M. Odillon-Barrot a la parole pour développer un amendement. Il s'exprime en ces termes :

Ce que nous devons au pays, c'est la vérité. D'après les termes de l'adresse, il semblerait que l'opinion républicaine a une telle consistance en France, qu'il est nécessaire que votre adresse émette une énonciation solennelle en ce sens. Il n'en est point ainsi, et un honorable orateur (M. Guizot), que l'on ne soupçonnera pas d'être un partisan de la république, a lavé de toutes les calomnies qu'on a débitées contre eux, ces hommes que l'on appelle républicains. Il vous a dit que la véritable république n'était point l'anarchie : que les vrais républicains n'étaient pas plus ennemis que personne des lois et de l'ordre public. Cela est vrai ; aussi suis-je fondé à dire qu'au lieu d'avoir consacré une phrase de votre adresse à effrayer le pays sur les desseins et la puissance de ce parti, il vaudrait mieux le rassurer en exprimant combien les agitateurs, combien ceux qui conspirent le renversement de nos institutions, ont peu de moyens d'exécuter ce funeste projet.

L'honorable orateur donne lecture de son amendement, qui est conçu dans le sens des explications dont il a fait précéder cette lecture.

M. Dupin aîné demande la parole contre l'amendement. Il croirait qu'on peut s'y ranger, si les opinions républicaines n'avaient point quitté les bancs de l'école ; mais il faut que la chambre prononce énergiquement contre les démonstrations qui ont été faites sur la place publique.

M. Odillon-Barrot demande à répliquer. Il répète que les allégations si souvent reproduites contre le parti républicain ne reposent sur aucun fait ; la seule fois que des républicains ont été mis en cause, le ministère public lui-même a été obligé de renoncer à la prévention qu'il avait imprudemment soulevée contre eux. Vous avez lu la défense de l'un de ces jeunes hommes : et peut-être vous rappelez-vous encore la franchise avec laquelle il a avoué qu'en effet lui et ses amis professaient des opinions républicaines, mais qu'ils n'allaient point les professer sur les places publiques ; qu'ils ne conspiraient pas, qu'ils savaient attendre.

Mais, après tout, il faut faire ici justice des accusations qu'on n'a point encore renoncé à produire contre nous, celle d'être aussi, nous, des républicains. Non, nous ne sommes pas des républicains ; nous nous sommes ralliés franchement, sans réserve, sans arrière-pensée, au trône nouveau, nous pouvons ajouter même que nous avons contribué, nous aussi, à l'élever, et personne plus que nous n'est disposé à le défendre. (Très-bien ! très-bien !)

M. Barthe, ministre de la justice, monte à la tribune pour répondre à M. Odillon-Barrot. Il ne lui répond pas. Mais il fait une sortie nouvelle contre les émeutes.

M. Guizot prétend n'avoir pas lavé, comme l'a prétendu M. Odillon-Barrot, ceux qui se disent républicains des reproches qui leur sont adressés. Il a voulu seulement leur enlever un beau nom, mais non nier les faits qui leur sont si justement imputés. Il ajoute que M. Odillon-Barrot se trouve dans une fausse position, parce qu'il a voulu ménager les fauteurs d'émeutes. (Explosion de murmures à gauche et à droite.)

M. Odillon-Barrot demande la parole pour un fait personnel. Non, dit-il, avec chaleur, un homme consciencieux ne saurait se trouver dans une fausse position (Très-bien !). Non, je n'ai point de ménagemens à garder pour des fauteurs de troubles, pour ceux qui vont faire de l'opposition sur la place publique, et c'est une assez mauvaise manière, pour se donner quelque apparence de raison, de dénaturer l'expression de ses adversaires et de leur prêter des pensées qu'ils n'ont pas. A ceux-là, la seule réponse que l'on puisse adresser, c'est un démenti formel.

M. Thiers paraît à la tribune. Des murmures d'impatience éclatent de tous les points de la salle ; cependant l'orateur se dispose intrépidement à prendre la parole, et dit quelques mots au milieu d'un demi-silence. Il parle contre l'amendement et vote pour que le paragraphe de la commission soit adopté.

Je ne sais pas pourquoi on ne veut pas désavouer un parti comme l'autre ; pourquoi on ne flétrirait pas aussi bien les partisans de la république que les partisans de Henri V ; passez-moi l'expression. (Explosion de rires.)

L'honorable membre veut reprendre la parole ; mais il en est empêché par les rires, qui paraissent ne pouvoir se tarir.

M. Thiers se décide enfin à boire un verre d'eau et à quitter la tribune.

M. le président avait dit cependant, pour maintenir la parole à M. Thiers, Messieurs, vous devez l'entendre comme un autre.

M. le président du conseil demande le rejet de l'amendement de M. Odillon-Barrot et l'adoption du projet tel quel.

M. Dubois commence par s'excuser de qu'il y a dans un député nouveau à prendre la parole pour la première fois dans une question aussi grave. L'honorable membre trouve que la rédaction de M. Odillon-Barrot est tout aussi significative, plus politique que celle de la commission. Il cite la rédaction de M. Barrot, et, selon lui, ces paroles disent tout ce qu'il est permis de dire :

« Quant à ceux qui, malgré la manifestation éclatante de l'opinion publique en faveur du gouvernement que la révolution a créé, rêvent encore la chimère d'une république, leur nombre est si peu considérable en France ; ils ont si peu de consistance dans le pays, qu'ils ne sauraient troubler un moment la tranquillité d'un grand peuple. »

M. Dubois quitte la tribune en votant pour l'amendement.

M. .... combat cet amendement.

M. Salverte, citant les paroles que M. le président du conseil a prononcées contre l'amendement, prouve qu'elles en sont la complète justification.

Que propose l'amendement ? De distinguer des fauteurs de désordre ceux qui, professant des opinions consciencieuses plus ou moins contraires à la forme du gouvernement sous laquelle nous vivons, n'ont cependant rien fait qui fût de nature à troubler la tranquillité publique. Répondant à M. Thiers, il fait justice de la comparaison que ce dernier a prétendu établir entre le parti républicain et le parti carliste.

## ANNONCES DIVERSES.

(8587) VENTE APRÈS DÉGÈS.  
Du mobilier délaissé par défunt Jean-François-Bruno Devilleneuve, qui était dessinateur pour la fabrique, et demeurait à Lyon, rue des Deux-Angles, n° 11, au 3<sup>e</sup>.

Jeudi dix-huit août 1831, à neuf heures du matin, et jours suivans, dans le domicile ci-dessus désigné, il sera procédé, par le ministère de l'un de MM. les commissaires - priseurs, à la vente aux enchères du mobilier dont s'agit, lequel se compose, savoir :

D'un bois de lit, matelas, garde-paille, traversins, couvertures laine et coton, draps de lit, linge et hardes à l'usage d'homme, secrétaire, commode, chiffonnier, table à manger, tables de jeu et de nuit, le tout bois noyer ; un corps de bibliothèque aussi bois noyer, chaises et fauteuils bois et paille, fauteuils et un canapé foncés en crin, recouverts en velours d'Utrecht jaune ; lampe astrale, chandeliers en cuivre blanchi, une très-belle pendule en bronze doré et marbre agathé, meuble antique, tableaux, gravures, carnet d'échantillons pour la fabrique, une grande quantité de dessins en feuilles et en cartable, plusieurs livraisons de dessins très-estimés, beaucoup d'échantillons d'étoffes pour meubles en dorure et damassé, objets d'art de grands maîtres, et quantité d'autres objets de curiosité et d'antique.

A la suite de la vente du mobilier on vendra la bibliothèque, composée de plusieurs ouvrages des meilleurs auteurs, tels que la Biographie universelle, ancienne et moderne, Œuvres complètes de Rollin, Histoire du Bas-Empire par Lebeau, Décadence et Chute des Romains par Edouard Gibbon, Cours de Littérature ancienne et moderne de La Harpe, Dictionnaire des sciences médicales, 60 vol. ; Dictionnaire historique ou Biographie universelle classique par Bovars, le roman de la Rose par Guillaume de Lorri, édition de Didot, le Monde primitif comparé au Monde moderne par Corvet de Gebelin, Antiquités nationales ou Recueil des monumens par Aubin-Louis Millin, Œuvres complètes d'Antoine-Raphaël Monge, Correspondance de lord Byron, Démonstration élémentaire de Botanique, Leçons d'Anatomie par Cuvier, Explication abrégée des 730 planches de Garsault, Œuvres complètes de Platon, plusieurs volumes manuscrits sur parchemin antique, in-8° et in-folio, très-rare et de grand prix ; Œuvres ghotiques et quantité d'autres volumes dont le détail serait trop long.

(8591) AVIS aux créanciers de la faillite Bousquet père et fils comp<sup>e</sup>, de Lyon.

MM. Bresson frères se chargent, à leurs périls et risques et à un prix convenu, des titres de créance admis au passif de la faillite Bousquet père et fils et comp<sup>e</sup>, hôtel du Nord, chambre n° 9, rue Lafont.

## GRAND-THÉÂTRE.

SPECTACLE DU 15 AOUT.

Antony, drame. — La Dansomanie, ballet.

## BOURSE DU 12.

Cinq p. olo cons. jous. du 22 mars 1831. 87f 50 87f 90 86f 75 87f 50.

Fin courant. 87f 50 88f 86f 50 87f 60.

Emprunt 1831. 86f 50 87f 86f 50 87f.

Fin courant. 87f 87f 60 87f 87f 60.

Quatre p. olo au comptant, jous. du 22 mars 1831. 70f 70f 50 70f 70f 50.

Trois p. olo, jous. du 22 juin 1831. 55f 20 56f 50 55f 56f 40.

Fin courant. 55f 56f 75 54f 90 56f 40.

Actions de la banque de France, jouissance de janvier 1831. 1515f.

Quatre canaux, act. lib. de 1000f. 850f 855f 850f 855f.

Caisse hypothécaire. 490f.

## Rentes de Naples.

Certificats Falconnet de 25 ducats, change variable, jous. de juillet 1831. 66f 50 68f 66f 50 68f.

B. DE LA MATHE, Rédacteur-gérant.

LYON, imprimerie de BAYET, grande rue Mercière, n° 44.

